

**COMMUNIQUE**

Paris, le 24 juillet 2025

Réorganisation post « Reset Brexit » : FO exige une transition juste et des garanties pour les agents

Suite à la présentation par la Commission européenne aux États membres du mandat de négociation d'un accord sanitaire et phytosanitaire (SPS) avec le Royaume-Uni le vendredi 18 juillet, l'Administration a convoqué un groupe de travail, le mardi 22 juillet à 10 heures et organisé une information pour les personnels des SIVEP concernés l'après-midi.

À retenir des annonces :

- Des échéances encore floues, mais comprises entre la fin 2025 et l'automne 2026.
- La fermeture possible de certains SIVEP.
- Concerne les contrôles aux importations, mais aussi les certificats exports.
- Pas ou peu d'anticipation côté ressources humaines, une cartographie à définir, des pilotes ou interlocuteurs en cours de mobilisation (directeur de projet, réseau de référents, IMAPS...).

L'analyse de FO Agriculture :

Ces réunions ou « informations » ont cristallisé une fois de plus, la profonde inquiétude des agents et de leurs représentants, face à un dossier SPS post-Brexit géré sans réelle prise en compte des conséquences humaines et professionnelles. Alors que les négociations européennes avancent à grands pas et que les objectifs sont affichés depuis des mois, les personnels mobilisés sur le terrain se retrouvent dans une zone d'incertitude insoutenable, alimentée par un calendrier flou mais très court, et un manque cruel d'informations claires et précises.

FO Agriculture a fermement rappelé que cette situation anxiogène n'est pas acceptable pour les agents. L'administration doit cesser de se cacher derrière des « incertitudes inhérentes » au processus européen pour masquer son manque de préparation et son manque d'ambition dans l'accompagnement des personnels. Les agents ne peuvent pas être sacrifiés sur l'autel de la « continuité des contrôles ».

Face à cette situation, le renforcement du dispositif d'accompagnement, la nomination d'un directeur de projet dédié et la mise en place d'un réseau de référents territoriaux sont des premiers pas encourageants, mais insuffisants.

Le succès du futur accord SPS ne se jouera pas seulement sur la conformité juridique et réglementaire, mais sur la capacité de l'administration à respecter et protéger les agents qui en assurent la mise en œuvre au quotidien. Sans un engagement fort en ce sens, le risque est grand de voir s'accroître démotivation, désorganisation et tensions sociales, au détriment de la qualité du contrôle sanitaire et phytosanitaire.

FO Agriculture revendique :

- L'ouverture d'une véritable négociation sur les conditions de réorganisation : Pour garantir une transition maîtrisée et respectueuse des agents.
- **Un dialogue social réel et transparent** : Exigence d'une consultation régulière, approfondie et sincère des agents et de leurs représentants sur le dossier SPS post-Brexit. Demande d'informations claires et précises sur les modalités de mise en œuvre de la réorganisation et un calendrier fiable. En réponse à cette demande, un CSA ministériel spécial devrait être convoqué à la rentrée.
- **Une identification précise des agents concernés pour un accompagnement efficace** : Nécessité d'identifier précisément tous les agents concernés, notamment les contractuels souvent oubliés grâce à une cartographie détaillée.

- **Des garanties solides sur les reclassements et la pérennité de l'emploi :** Mesures concrètes pour protéger tous les personnels. Prise en compte équitable des contraintes liées aux horaires, aux recrutements et conditions de travail spécifiques.
- **Le renforcement du dispositif d'accompagnement :** Besoin d'un appui renforcé, au-delà de la nomination d'un directeur de projet et la mise en place de référents territoriaux. Mise en place rapide des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à une transition juste, humaine et maîtrisée.

Il est temps que l'Administration entende enfin les revendications légitimes des agents et de leurs représentants !

FO Agriculture reste mobilisée au plus près des collègues pour obtenir réponses à ces légitimes revendications.